

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 9 septembre 2015

Etaient présents:

Présents :

F. Dalongeville, V. Joly, S. Derriche, D. Herbain, A. Martin, F. Mommelé, G. Kersemaker, P. Lamoureux, Laurent Desmet, Jean-Paul Nuyttens, N. Lemoine, Francis Meunier, Yannick Herbain .

Excusés : Sylviane Mierlot, Laurence Cohen-Carraud.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/09/2015

Secrétaire de séance : Yannick HERBAIN.

1/Bilan Retice-Auger. Cartable connecté. Inauguration du mercredi 2 septembre 2015

Le maire commence par remercier toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation de cette importante manifestation. Et, en premier lieu, les maîtresses qui ont été actives dans la présentation du projet. La démonstration du projet Retice-Auger s'est très bien déroulée. De nombreuses personnalités étaient présentes : Clarisse Agbégénou, championne du monde de Judo et marraine de Retice-Auger ; M. Sarr, maire de Yoff et Ministre de la décentralisation du Sénégal ; l'ambassadeur du Togo ; les représentants de nombreux ministères de l'Education de pays francophones ; et les représentants de l'Education nationale française (la rectrice de l'Académie d'Amiens, l'inspectrice du département de l'Oise, l'IEN Tice, etc.) ; le président de la CCPV Benoit Haquin, etc. Côté presse, France 3 Picardie et le Parisien étaient présents. Les liens des vidéos sont à retrouver sur le site de la commune. Un journal a également été édité.

Le ministère de l'Education nationale a annoncé que le projet Retice-Auger allait être suivi au niveau national.

2/Bilan du passage du jury villes et villages fleuris.

Le maire indique que le jury de l'arrondissement a visité la commune le vendredi 4 septembre. La visite s'est très bien déroulée. Les membres du jury présents estiment que le travail réalisé par la commune est remarquable. Fabrice Dalongeville félicite tous les acteurs du fleurissement, en particulier Daniel et Yannick Herbain. Une seconde visite cette fois du jury départemental sera faite d'ici à la fin du mois de septembre.

3/Bilan Concordia

Le maire fait la synthèse de l'action du groupe Concordia. Il donne la parole à Nadine Lemoine qui souligne que le bilan est positif, que le groupe de jeunes présents à Auger était très agréable. Et que de l'avis de tous, habitants et membres du groupe, c'était une belle expérience pour tous. Cela encourage donc la commune à renouveler l'expérience l'an prochain. Les travaux sont visibles puisque le groupe a refait les joints du mur de soutènement de l'église.

4/Dossier Eau : réunion en Sous Préfecture suite servitude usage des puits.

Comme annoncé lors d'un précédent conseil municipal, le maire a rencontré le Sous-Préfet de Senlis sur le sujet de l'eau. Une réunion en Sous-Préfecture s'est donc tenue. Le cadre et la finalité de l'action d'Auger-Saint-Vincent ont été déterminés et évalués.

Le sous-préfet prend à son compte l'initiative de réunir autour de la table le 17 septembre 2015 tous les acteurs de l'eau puisée sur le territoire de la commune d'Auger-Saint-Vincent : Agence Régionale de Santé, Sageba, Agence de l'Eau, DTR, ADTO, CCPV, Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent, commune d'Auger-Saint-Vincent.

5/ Délibération étude réseau de chaleur

Le maire présente le projet de réseau de chaleur. Confrontés à un problème de pollution de l'eau dans le bassin d'alimentation de captage (BAC) situé sur la commune d'Auger-Saint-Vincent, les agriculteurs, le Syndicat des eaux et le maire de la commune souhaitent réaliser des plantations de miscanthus à proximité des puits de captage.

Les surfaces plantées de miscanthus ou autres plantes permettront d'absorber l'eau qui sortira de la station de traitement des eaux usées. Les plantations bénéficieront également de l'apport des boues séchées de la station. Cette nouvelle filière permettra aussi aux agriculteurs du Bac d'accompagner la démarche de gestion des intrants.

Conscient de l'opportunité de ressource énergétique qu'offre ce type de culture, ils ont également réfléchi à une filière et un débouché local dans la commune qui dispose de plusieurs bâtiments anciens et consommateurs. D'où la nécessité d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par le miscanthus.

La réflexion sur le réseau de chaleur se déroule à deux niveaux : le premier porte sur les bâtiments publics ; le second sur l'extension aux habitations privées. L'idée qui anime les élus est de regarder si une commune rurale peut prétendre à la création d'une telle solution.

Pour se faire une première idée les élus et agriculteurs sont allés visiter la chaufferie d'Angest-sur-Somme fonctionnant au miscanthus.

La ville devant réaliser des travaux d'assainissement collectif et réaliser des tranchées, il paraît opportun de mutualiser les travaux de réseaux, si toutefois l'étude recommandait la création d'un RC. Mais dans cette perspective il faudrait pouvoir lancer les travaux assez rapidement, ce qui implique une étude de faisabilité rendue avant la fin de l'année.

Avec une telle solution la commune espère réduire sa dépendance aux énergies fossiles

A noter que le projet s'inscrit dans un projet plus vaste de qualité de l'eau, à travers l'implication d'agriculteurs dans une démarche Is'eau et le BAC d'Auger-Saint-Vincent est le première BAC bio de Picardie (rapport surface agricole « bio » par rapport à la surface totale du BAC).

L'opération consiste en une étude de faisabilité classique sur un potentiel réseau de chaleur sur la commune. Il s'agit d'étudier les besoins en chaleur, le dimensionnement adéquat du réseau, le nombre de raccordement, etc. Mais elle devra se pencher sur les différents combustibles possibles miscanthus et bois par exemple. L'étude évaluera l'économie du projet selon les solutions et permettra d'éclairer la décision du conseil municipal d'Auger Saint Vincent quant aux investissements à réaliser.

Cette étude serait une première en Picardie croisant la potentialité d'un réseau pour de petites communes et l'alimentation au miscanthus dans une logique de protection de la ressource en eau.

Un dossier a donc été déposé à la Région Picardie et qui est soutenu par l'Ademe. Le montant de l'étude s'élève à 8 000 euros TTC. La part communale s'établit à 20%.

6/Délibération urbanisme

Reporté au prochain conseil

7/Délibération EPFLO/Commune pour portage Presbytère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la convention de portage CAEPFLO 2009 06/11-9 C25 signée entre l'EPFLO et la Commune d'Auger ST Vincent le 25 juin 2009, l'Etablissement s'est porté acquéreur, en date du 29 octobre 2010, de l'ancien Presbytère sis 1, place St Vincent (immeuble cadastré Fn°247 d'une superficie d'environ 395m²), au prix de 259 088.58€HT.

L'Etablissement s'était engagé dans ce portage pour une durée de 5 années à compter de la date d'acquisition du bien, soit jusqu'au 29 octobre 2015.

Notre objectif étant de développer une activité auberge-hôtel permettant de répondre à la demande touristique en hébergement sur le territoire du Valois..

En conséquence, Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour une prolongation de la durée de portage, en vue de finaliser les études et d'obtenir les financements liés à ce projet.

--ooOoo--

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide :

-Prolongation de deux ans de la durée du portage

-Engagement de rachat au plus tard le 29 octobre 2017

-Vente à terme en trois annuités selon l'échéancier suivant :

- **2017** : 86 365.00€
- **2018** : 86 365.00€
- **2019** : 86 358.58€

Les frais de portage seraient directement facturés à la Commune lors de la signature de l'acte.

Ceux-ci s'élèvent à 32 645,16 € TTC (dont 5 440,86 € de TVA au taux de 20%).

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec l'EPFLO un avenant n°1 à la convention de portage CA EPFLO 2009 06/11-9 C25 prorogeant la durée de portage pour deux années supplémentaires.

D'inscrire au budget de la commune les dépenses correspondantes

8/Délibération charte zéro phyto

Après une nouvelle présentation du maire, le conseil municipal confirme sa décision de s'engager dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires en signant la charte zéro phyto. Le conseil municipal retient le niveau 4.

9/Point intercommunalité

Le maire informe le conseil que le ministère de l'Intérieur a confirmé la décision du préfet de casser l'accord local de représentation des communes. Dorénavant, la commune d'Auger-Saint-Vincent ne disposera plus que d'un seul délégué au lieu de deux et d'un suppléant au lieu de deux. Les représentants sont le maire et le 1^{er} adjoint.

10/Questions diverses

Centenaire 14/18. Fabrice Dalongeville annonce que le 27 septembre la commune va accueillir une compagnie de théâtre (sur le thème du centenaire), le spectacle aura lieu dans

la cour de l'école vers 11 heures, une deuxième interprétation aura lieu à Versigny à 16 heures.

Location. Mr le Maire annonce que l'appartement au-dessus de la Mairie est de nouveau loué.

Cambriolages. Patrick Lamoureux indique que des cambriolages ont été perpétrés ses derniers jours sur des cabanes de jardin dans les communes avoisinantes.

Football. Pour la Chaudière du foot et les robinets de la mairie une relance à été faite pour avoir une date de début de travaux. Une demande d'aide parlementaire a été faite auprès de Mr Degauchy.

Assainissement. Alain Martin demande à Mr le Maire ou en est le dossier assainissement. Mr le Maire indique que les trois marchés d'études ont été attribués. Une réunion de lancement devrait se tenir dans les prochaines semaines, une fois que l'Agence de l'eau ait donné son feu vert.

Urbanisme. Alain Martin demande ou en est le dossier de Mr Lemercier et le projet de logements. Le maire répond que l'EPFLO a contacté Daniel Gage, gendre de M.Lemercier, qui assurait l'interface entre la commune et la famille dans ce projet. Pour le moment, et contrairement aux engagements qui avaient été pris par M. Gage, la famille ne donne pas suite à l'EPFLO pour le rachat du terrain. Le maire reviendra en temps voulu sur ce dossier.

Ecole. Sabrina Derriche indique que la rentrée s'est bien passée et que le PEDT a été validé.

GTR-Gaz. Jean-Paul Nuyttens indique que GTR-Gaz a remis en état les chemins traversés par la canalisation de gaz. Le maire indique que pour le moment, l'état des lieux n'a pas encore été fait.

Stationnement. Gérard Kersemecker se fait l'écho de demandes d'habitants de Villeneuve-sur-Auger qui demandent où en est l'arrêt de car et les places de stationnement. Le maire répond que ces interventions seront faites dans les prochaines semaines.

Feu d'artifice. Le tir du feu d'artifice se déroulera le samedi 26 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève le conseil à 21h21.

Les Membres du Conseil Municipal

Le Secrétaire

Le Maire